

**AVIS DE DÉTÉRIORATION D'IMMEUBLES**  
(art. 145.41.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU))  
Règlement no 290 – Salubrité et entretien des bâtiments

Adresse : immeuble No de lot	Propriétaire et adresse	No résolution municipale Date et titre	Date enregistrée de l'avis	Nature – Travaux à réaliser
653-669, rue Girouard Ouest Lot 1 439 358	Pierre Comtois 661, rue Girouard Ouest Saint-Hyacinthe (Québec)	18-715 3 décembre 2018 <b>Procédures judiciaires 653-669, rue Girouard Ouest - autorisation</b>	2019-01-23	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparer ou remplacer les balcons et escaliers extérieurs</li> <li>- Remplacer la membrane d'étanchéité de même que le revêtement de la toiture et réparer la structure au besoin</li> <li>- Réparer ou remplacer la structure des planchers et du toit de la partie arrière</li> <li>- Procéder à des travaux de décontamination en lien avec la moisissure</li> <li>- Retirer la cheminée présente dans le toit</li> <li>- Remplacer le muret de soutènement</li> <li>- Refaire la plomberie, l'électricité et le chauffage</li> <li>- Rejointoyer le mortier des briques</li> <li>- Revoir les joints des fondations ou refaire la fondation</li> <li>- Corriger le problème d'affaissement de la maçonnerie de chaque côté de la porte principale</li> <li>- Remplacer les fenêtres</li> <li>- Rénover ou peindre les corniches/tourelles</li> <li>- Réparer ou remplacer le revêtement des murs, plafonds et plancher qui sont en mauvais état ou qui présentent des trous ou fissures</li> </ul>

